

## Proposition de motion COLLEGE

La crise énergétique a des répercussions lourdes dans le budget des familles de nos élèves, des personnels, mais aussi pour le chauffage de notre établissement. L'INSEE estime à plus de 20 % l'augmentation moyenne des prix de l'énergie sur un an (printemps 2021 - printemps 2022).

C'est à l'État, via les collectivités territoriales, que revient la charge de répondre à cette crise. Nous n'accepterions pas de basculer des fonds des activités pédagogiques vers la viabilisation, ni de prélever sur nos propres fonds de réserve pour pallier le manque de préparation de l'État. Ce n'est pas à l'établissement, en rognant sur les faibles enveloppes réservées à la pédagogie, de faire face aux responsabilités des collectivités et de l'État. Seul un plan ministériel de soutien aux dépenses de chauffage liées au fonctionnement du service public est en mesure de répondre à l'urgence, ainsi qu'une réflexion profonde sur le bâti scolaire.

Nous refuserions, par ailleurs, l'idée du distanciel car nous voyons au quotidien les dégâts que les cours en hybride ou en distanciel ont pu avoir sur les élèves en aggravant les inégalités scolaires et sociales. En outre, le distanciel déplace la consommation d'énergie de la collectivité vers les familles des élèves. Au lieu de chauffer une salle commune, il faut chauffer autant de logements que d'élèves et d'enseignants. Sans compter que le distanciel induit une connexion énergétique liée à l'utilisation des outils informatiques et d'internet, consommation d'énergie également déplacée vers les familles et leurs enseignants.